

A l'ère numérique, les risques cyber sont devenus l'une des préoccupations majeures de toute entreprise qui conserve, traite ou transmet des données.

Leader de l'assurance cyber, AIG a acquis une solide expérience dans ce secteur, comme en témoignent l'étendue des garanties et des services proposés avec CyberEdge® mais aussi les compétences et le savoir-faire de nos équipes en gestion des sinistres.

L'offre CyberEdge® s'adresse à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur activité.

AIG met à disposition de ses assurés les services gratuits suivants.



Une application mobile

Découvrez l'application mobile CyberEdge® compatible iOS et Android, qui met à disposition les dernières actualités en matière de risques cyber, des opinions d'experts et des analyses de risques (carte des menaces cyber, exemples concrets de sinistres couverts, outil d'évaluation du coût potentiel d'une violation des données).



Des consultants

Parce qu'une crise est par essence soudaine et complexe, CyberEdge® vous donne accès à un réseau d'experts en conseil juridique, expertise informatique, communication de crise, extorsion ainsi qu'à une ligne d'urgence 7j/7 et 24h/24 pour prendre en charge rapidement toute situation de crise.



Un rapport complet d'évaluation du risque

Sur la base d'un questionnaire, AIG peut réaliser pour vous un rapport d'évaluation du risque Cyber complet permettant d'identifier les contrôles les plus efficaces en termes d'atténuation du risque :

- Maturité face aux risques Cyber
- Probabilité de la menace
- Conséquences sur l'activité
- Efficacité des contrôles mis en place
- Risque implicite / Risque résiduel

En plus, selon des conditions d'éligibilité*, l'Assuré peut accéder aux services gratuits suivants en s'inscrivant sur le site <http://banduracyber.com/cyberedge/> :



Analyse des vulnérabilités des infrastructures**

Un audit de la vulnérabilité des infrastructures peut être proposé aux clients afin d'identifier les vulnérabilités aux éventuelles attaques de pirates informatiques.



Blocage des adresses IP**

Cet outil permet aux entreprises de prévenir toute activité malveillante sur le réseau en bloquant le trafic, entrant ou sortant provenant d'adresses IP malveillantes et d'identifier et de bloquer les domaines contrefaits utilisés par les hackers.



Formations en ligne pour les employés

AIG met à la disposition de ses clients des formations à la carte en ligne pour sensibiliser les employés et réduire le principal risque cyber pour une entreprise : l'erreur humaine.

Contact :

AIG: **Sophie PARISOT** Tel: 01 49 02 48 58 sophie.parisot@aig.com

* Prime supérieure à 5.000€ TTC

** Service disponible en anglais uniquement



FRDMC AIG – 008 - Cyber Prévention – Juillet 2020

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92400 Courbevoie – RCS Nanterre 838 136 463 – Adresse Postale : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +331.49.02.42.22 – Facsimile: +331.49.02.44.04.